



Succès du remboursement anticipé des OCEANE 2019 (*) pour un montant de 23,5 millions d'euros et renforcement des capitaux propres

*L'essentiel des OCEANE 2019 détenues par le public a déjà été converti au cours des mois précédents
Emission d'actions limitée pour le solde des OCEANE 2019*

Paris, le 13 mai 2014 - Le Conseil d'administration réuni le 6 mai 2014 a constaté le succès du remboursement anticipé des OCEANE 2019 en circulation et pour lesquelles le Droit à l'Attribution d'Actions n'a pas été exercé.

Cette opération permet à Atari SA de rembourser de manière anticipée une dette de 23,5 millions d'euros et de renforcer ses fonds propres d'un montant correspondant.

L'essentiel des obligations OCEANE 2019 détenues par le public a déjà été converti au cours des mois précédents. Le solde des actions ordinaires Atari qui restait à émettre à fin avril en remboursement des OCEANE 2019 était de 69 707 312, dont 28 498 213 pour Ker Ventures et 18 468 000 pour California US Holdings.

Par ailleurs, les Oranes 2008 ont été remboursées le 1^{er} avril 2014 par émission de 50 173 actions.

A l'issue de ces opérations, le capital d'Atari SA est composé de 137 248 481 actions ordinaires, de jouissance courante (Avis Euronext PAR_20140512_03481_EUR du 12 mai 2014).

Ker Ventures détient à ce jour, après remboursement des OCEANE 2019 et des Oranes 2008, 28,75 % du capital et 28,75% des droits de vote d'Atari SA.

La société California US Holdings (« CUSH »), filiale du groupe, détient désormais 18 468 000 actions ordinaires Atari, après remboursement des OCEANE 2019 et des Oranes 2008. Ces actions seront utilisées dans l'intérêt du Groupe, CUSH s'étant engagée dans le cadre d'un accord de compensation conventionnelle avec Atari SA à consulter le Conseil d'administration d'Atari SA avant toute décision d'affectation et à céder dans les 12 mois la fraction excédant 10%, conformément à la réglementation applicable. Le produit de cession de ces actions pourra notamment servir au refinancement du solde du prêt Alden, CUSH étant par ailleurs tenue de respecter en toutes circonstances les *covenants* dudit prêt qui prévoient une affectation du produit de cession des actifs significatifs à son remboursement.

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un groupe global de divertissement interactif. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, ou Test Drive®. De ce portefeuille de propriétés intellectuelles, Atari tire des jeux attractifs en ligne (via un navigateur web, sur Facebook et en téléchargement) pour les ordinateurs, les smartphones, les tablettes et les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des logiciels interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft, Nintendo et Sony. Enfin, Atari met également à profit sa marque et ses franchises dans le cadre d'accords de licence pour d'autres média, des produits dérivés et de l'édition. Plus d'information: www.atari.com

Contacts

Relations investisseurs – Relations média
Calyptus – Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 - atari@calyptus.net

(*) Les OCEANE 2019 ont fait l'objet d'un Prospectus sous visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°14-024 du 24 janvier 2014.
Les termes utilisés avec une majuscule sont définis dans ce prospectus.